

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2013
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	17 388	6 814
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	203 205	121 417
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (*)	3	508 345	490 840
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	53 532	62 869
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	40 706	30 665
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		2 022	2 022
VALEURS IMMOBILISEES	6	17 369	16 884
AUTRES ACTIFS (*)	7	27 611	16 434
TOTAL ACTIF(*)		870 178	747 945
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	55 515	56 666
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES(*)	10	-5 893	-2 533
RÉSULTAT DE L'EXERCICE(*)	11	2 178	2 310
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		140 960	145 603
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	39 223	41 195
CAPITAUX PROPRES*		180 183	186 798
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT		-	-
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	25 334	48 186
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	484 094	335 836
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	153 362	164 689
AUTRES PASSIFS	16	27 205	12 436
TOTAL PASSIF		689 995	561 147
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS(*)		870 178	747 945

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

Etats des engagements hors Bilan consolidés
Arrêtés au 31 décembre 2013
(unité : en milliers de dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	54 511	62 539
Crédits documentaires	24 608	27 552
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	79 119	90 091
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	87 448	29 180
Engagements sur titres	-	250
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	87 448	29 430
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	5 282	5 282
Garanties reçues	349 301	349 522
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	354 583	354 804

État de résultat consolidé
Exercice clos le 31/12/2013
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		52 125	46 894
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	36 710	32 587
COMMISSIONS (en produits)	18	9 423	7 664
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	4 848	4 594
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	1 144	2 049
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		19 926	16 861
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	19 708	15 981
COMMISSIONS ENCOURUES	22	659	881
		-441	-
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES			
PRODUIT NET BANCAIRE		32 199	30 032
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF (*)		-6 611	-7 373
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		2 278	883
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	23	48	166
FRAIS DE PERSONNEL	24	-12 830	-10 963
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	25	-6 928	-5 565
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	26	-3 585	-3 323
DOTATIONS AUX RESORPTIONS DES NON VALEURS		-	-156
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION(*)		4 571	3701
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-35	154
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (*)	27	-219	366
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 317	4 221
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-	-
PART DES MINORITAIRES		2 139	1 911
RÉSULTAT NET (*)		2 178	2 310
Modifications comptables nettes de l'impôt différé (*)	5.5.3	-4 379	-4 527
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-2 201	-2 217

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2013
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Exercice	Exercice
	2 013	2 012
Produits d'exploitation bancaires encaissés	51 170	47 963
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-23 533	-19 985
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	-	-196
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	16 807	19 601
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	118 457	127 133
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-13 366	-16 779
Autres flux d'exploitation	1 919	-38 479
Impôts sur les sociétés	-304	-402
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	151 150	118 856
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 521	1 050
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-4 843	-16 672
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-1 974	-2 905
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-5 296	-18 527
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	-6 792	1 311
Augmentation/diminution ressources spéciales	-4 975	-14 721
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-10 251	24 330
Placements	-607	632
Dividendes versés / Encaissés	-1 986	-2 217
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement	-24 611	9 335
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	121 243	109 664
Liquidités et équivalents en début de période	67 381	-42 284
Liquidités et équivalents en fin de période	188 624	67 380

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2013

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2013.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Émirats d'Investissement	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	99,93%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	Touristique	87,43%	Filiale	Intégration globale	87,43%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	14,36%	Filiale	Intégration globale	14,25%
Société Djerba Aghir (*)	Touristique	43,67%	Associée	Mise en équivalence	43,67%

(*) La société Djerba Aghir a été présentée par mise en équivalence pour la valeur de la participation soit 2 022 mD étant donné que cette dernière n'a pas établi des états financiers récents (la dernière situation arrêtée remonte à l'exercice 2010).

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.5.3-Provision additionnelles et changement de méthode comptable:

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'État, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013. De ce fait, les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

1- Rubriques retraitées du Bilan au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
AC3- Créances sur la clientèle	497 577	-6 737	490 840
AC7-Autres actifs	14 076	2 358	16 434
TOTAL ACTIF	752 324	-4 379	747 945
CP3 - Résultats reportés	1 159	-3 692	-2 533
CP4 - Résultat de l'exercice	2 997	-687	2 310
TOTAL CAPITAUX PROPRES	191 177	-4 379	186 798
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	752 324	-4 379	747 945

2- Rubriques retraitées de l'état de résultat au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-6 316	-1 057	-7 373
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 758	-1 057	3 701
Impôt sur les sociétés	-4	370	366
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	4 908	-687	4 221
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2 997	-687	2 310
MODIFICATIONS COMPTABLES	-835	-3 692	-4 527
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	2 162	-4 379	-2 217

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change. Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

• L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

• Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 17 388 KDT contre 6 814 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	17 388	6 814
Total	17 388	6 814

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 203 205 KDT contre 121 417 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	195 611	119 494
CTEI	60	40
RR	105	243
SICAR BTE	-	1234
SICAV	7 429	72
SNVV	-	334
Total	203 205	121 417

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2013, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 508 345 KDT contre 490 840 KDT au 31/12/2012 :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	507 644	488 980
RR	-	313
SNVV	271	1174
SICAR BTE	430	373
Total	508 345	490 840

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 53 532 KDT à fin 2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
CTEI	183	280
RR	94	74
SICAR BTE	5 984	7 374
SICAV	46 811	55 141
SNVV	460	-
Total	53 532	62 869

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille titres d'investissement présente un solde net de 40 706 KDT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	29 509	19 832
CTEI	547	989
RR	80	257
SICAR BTE	10 570	9 587
Total	40 706	30 665

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2013 un solde net de 17 369 KDT se détaille comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	14 273	13 623
CTEI	215	237
RR	191	145
SICAV	-	3
SNVV	2 690	2 876
Total	17 369	16 884

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2013 un solde de 27 611 KDT contre 16 434 KDT au 31/12/2012 et se détaille ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	24 146	14 749
CTEI	140	112
RR	1 333	660
SICAR BTE	849	265
SICAV	-	10
SNVV	1 143	638
Total	27 611	16 434

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 8: CAPITAL

Au 31.12.2013, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	67 192	62 636
CTEI	-757	-350
RR	-8 811	-9 142
SICAR BTE	888	124
SICAV	6 442	12 196
SNVV	-9 439	-8 798
Total	55 515	56 666

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTEES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	-5 893	-2 533
Total	-5 893	-2 533

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats du groupe BTE se détaillent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	3 163	1 703
CTEI	-446	-405
RR	-1 317	-293
SICAR BTE	643	350
SICAV	356	558
SNVV	-221	397
Total	2 178	2 310

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
RR	-324	-25
SICAV	40 903	42 428
SICAR BTE	1	-
SNVV	-1 357	-1 208
Total	39 223	41 195

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	25 334	46 037
SNVV	-	2 149
Total	25 334	48 186

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	484 094	335 836
Total	484 094	335 836

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2012 et 2013 se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	146 785	159 428
SICAR BTE	-	150
SNVV	6 577	5111
Total	153 362	164 689

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs du groupe se détaillent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	5 218	3 168
CTEI	4935	1 913
RR	1 817	559
SICAR BTE	-	1 321
SICAV	8 062	4 081
SNVV	7 173	1 394
Total	27 205	12 436

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	35 188	31 277
RR	-	75
SICAR BTE	-	151
SICAV	-	124
SNVV	1 522	960
Total	36 710	32 587

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	8 909	6 819
RR	166	5
SICAR BTE	348	537
CTEI	-	303
Total	9 423	7 664

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Ce poste se détaille comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	2 112	1668
CTEI	48	145
RR	25	63
SICAR BTE	2	-
SICAV	2 661	2718
Total	4 848	4 594

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	552	1 606
CTEI	71	50
SICAR BTE	512	393
SNVV	9	-
Total	1 144	2 049

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	18 907	15 753
RR	61	32
SICAR BTE	167	184
SNVV	573	12
Total	19 708	15 981

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions du groupe BTE se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	658	879
CTEI	1	2
Total	659	881

NOTE 23: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-	56
CTEI	37	18
RR	-	92
SICAR BTE	-	-
SICAV	11	-
SNVV	-	-
Total	48	166

NOTE 24 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-12 141	-10 300
CTEI	-163	-191
RR	-502	-432
SICAR BTE	-5	-1
SICAV	-19	-14
SNVV	-	-25
Total	-12 830	-10 963

NOTE 25 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-4 714	-4 941
CTEI	-192	-248
RR	-907	-123
SICAR BTE	-140	-89
SICAV	-101	-140
SNVV	-874	-24
Total	-6 928	-5 565

NOTE 26: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe BTE en 2012 et 2013 se présentent ainsi :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE	-1 231	-1 176
CTEI	-1 111	-920
RR	-54	-86
SNVV	-1 176	-1126
SICAR BTE	-6	-
SICAV	-7	-15
Total	-3 585	-3 323

NOTE 27 : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés du groupe se présente comme suit :

Société	31/12/2013	31/12/2012
BTE (*)	-95	311
RR	-1	-13
SICAR BTE	-119	-113
SNVV	-4	181
Total	-219	366

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. Note 5.5.3)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 870.178 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 2.178 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 5.5.3 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation a été qualifiée comme un changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs s'élève à 6.737 mD ayant généré un actif d'impôt différé de 2.358 mD, soit un effet net qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 de 4.379 mD. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 3.580 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 23 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

